

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-204

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de couverture-zinguerie au 17, avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 17, avenue Leclerc, et ce, le **vendredi 22 septembre 2023 de 7h à 18h.**

L'entreprise ECR est autorisée à poser une nacelle devant le 17, avenue Leclerc.

ATTENTION, la nacelle devra impérativement être retirée le 22 septembre au soir (vide grenier du 24-09-2023).

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 15/09/2023

Le Maire



David CALCOEN

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DETHAULT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 15/09/2023
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DETHAULT